



Etat d'avancement du Plan d'action radium 2015-2019

Le Plan d'action radium 2015-2019, approuvé par le Conseil fédéral en mai 2015, vise à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960.

Ce plan d'action prévoit en particulier la mesure de plus de 500 bâtiments abritant jadis des ateliers de pose de peinture au radium, principalement des places de travail à domicile situées dans l'Arc jurassien. Depuis septembre 2014, 288 bâtiments regroupant plus de 1500 appartements (ou objets commerciaux) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic du radium. Parmi ceux-ci, 59 bâtiments devront être assainis, ce qui représente 49 appartements (ou objets commerciaux) et 34 jardins. Les assainissements de 40 bâtiments sont déjà terminés ou en cours. Les diagnostics et les assainissements se poursuivront en 2017 principalement dans les cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Soleure.

	Etat des diagnostics	Résultats des diagnostics				Etat des assainissements	
		Bâtiments sans nécessité d'assainissement		Bâtiments à assainir		Assainissements terminés (ou en cours)	
	Nombre bâtiments	Nombre bâtiments	Communes concernées	Nombre bâtiments	Communes concernées	Nombre bâtiments	Communes concernées
Canton BE	88	63	Biel/Bienne	25	Biel/Bienne	17	Biel/Bienne
	28	22	Bern, Cortébert, Hasle b. Burgdorf, La Neuveville, Lengnau bei Biel, Loveresse, Lyss, Nidau, Orpund, Pieterlen, Reconvilier, Tramelan	6	Kräiligen, Nidau, Orpund, Tavannes	6	Kräiligen, Nidau, Orpund, Tavannes
Canton NE	96	78	La Chaux-de-Fonds	18	La Chaux-de-Fonds	11	La Chaux-de-Fonds
	24	23	Colombier, Corcelles, Fleurier, Le Locle, Neuchâtel, Peseux	1	Neuchâtel		
Canton SO	34	27	Aedermannsdorf, Bettlach, Biberist, Grenchen, Holderbank, Langendorf, Olten, Solothurn, Zuchwil	7	Bettlach, Biberist, Grenchen	6	Bettlach, Biberist, Grenchen
Autres cantons	18	16	Arogno (TI), Carouge (GE), Courgenay (JU), Delémont (JU), Küsnacht (ZH), Lausanne (VD), Le Sentier (VD), Les Pommerats (JU), Locarno (TI), Porrentruy (JU), Ziefen (BL)	2	Genève		
Total	288	229		59		40	

Etat au 31 août 2017

En présence de traces de radium dans des locaux intérieurs, l'OFSP évalue la dose annuelle supplémentaire pouvant être reçue par les occupants sur la base des résultats de mesure et de scénarios d'exposition. Ces scénarios ont pour objectif d'exclure, pour tout occupant actuel ou futur, une exposition supérieure à la limite de dose de 1 milliSievert par an (mSv/an) tolérée pour la population suisse. Si le résultat de cette estimation montre que la valeur de 1 mSv/an peut être dépassée pour l'occupant potentiellement le plus exposé à la présence de radium, alors la décision est prise d'assainir les locaux. Dans les 49 appartements (ou objets commerciaux) ayant fait l'objet d'une décision d'assainissement, les doses estimées se situent entre 1 et 2 mSv/an dans 20 appartements, entre 2 et 5 mSv/an dans 18 appartements, entre 5 et 10 mSv/an dans 6 appartements, entre 10 et 15 mSv/an dans 4 appartements et entre 15 et 20 mSv/an dans un appartement.

Pour les jardins, un assainissement est requis en cas de dépassement du seuil de 1000 becquerels par kilogramme (Bq/kg) pour la concentration en radium dans la terre. Les valeurs maximales de radium mesurées dans des échantillons de terre prélevés dans les 34 jardins à assainir s'élèvent en moyenne à 11'500 Bq/kg. Dans un cas, elles avoisinent ponctuellement les 68'000 Bq/kg.

Les déchets d'assainissement faiblement contaminés au radium sont entreposés en lieu sûr dans l'attente de leur élimination conformément aux dispositions légales. Trois sites de stockage temporaires ont été aménagés à cette fin dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Soleure. L'OFSP s'assure, par le biais de mesures de radioprotection, que le personnel séjournant sur ces sites ainsi que la population des alentours ne sont pas exposés à des doses de rayonnement dépassant les seuils admis.